

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2006
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
ET DES DECISIONS**

L'an deux mille six, le dix-sept novembre à vingt et une heures,
le Conseil Municipal de CREPY-EN-VALOIS, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre PRADDAUDE, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre PRADDAUDE, Mme Réjane ESTIER, M. Bruno FORTIER, M. Claude LAISIER, Mme Dominique FAIVRE, Mme Sophie CLAUS, M. Jean-Luc SALMON, Mme Nicole GROGNET, M. Arnaud GIRAUDON, M. Jacques TRAISNEL, Mme Josy TORLET, Mme Anne LLAGONNE, M. Jean-Michel SINET, Mme Marie-Noëlle LEFEBVRE, Mme Mireille MONTREUIL, M. Dominique DRUJON, M. Gilles MASURE, Mme Suzanne BUAT, Mme Florence HARMANT, M. Jean-Paul LETOURNEUR.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Arnaud FOUBERT (pouvoir à M. le Maire), M. Michel ETIENNE (pouvoir à Mme ESTIER), M. Sylvain BURATTI (pouvoir à Mme FAIVRE), M. François DELTOUR (pouvoir à M. LAISIER), Mlle Marion LAGUIONIE (pouvoir à Mme GROGNET), M. Olivier MOREL (pouvoir à M. TRAISNEL), M. Olivier GARINOT (pouvoir à M. FORTIER), M. Jean-Yves HELARY (pouvoir à M. MASURE).

Absents excusés :

Mme Françoise MICHOT, M. Bruno GREHAN, M. Claude LEGOUY.

Arrivée en retard : Mme Virginie DOUAT.

Absent :

M. Jacques MELAIMI.

M. TRAISNEL est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu des débats du 12 mai 2006

Approbation du compte rendu des délibérations du 22 septembre 2006

AFFAIRES FINANCIERES

1. Budget général - Décision modificative n° 5
2. Budget général - Décision modificative n° 6
3. Autorisation spéciale n° 4 portant sur des augmentations de crédits
4. Cessions à titre gratuit ou à un euro
5. Budget assainissement - Décision modificative n° 1
6. Participation financière du tennis-club à la réalisation de travaux

AFFAIRES FONCIERES

7. Vente par la ville de Crépy-en-Valois à Monsieur et Madame Jean-Pierre CHATELAIN

AFFAIRES TECHNIQUES

- 8. Avenant n° 1 au marché de fournitures pour l'entretien des bâtiments
- 9. Avenant n° 2 au marché de location de véhicules
- 10. Résiliation de l'avenant n° 1 pour la fourniture de matériels de peinture et petit outillage
- 11. Avenant N° 1 au marché passé avec la Société EUROVIA

AFFAIRES SPORTIVES

- 12. Patinoire de Noël du 8 décembre 2006 au 7 janvier 2007

AFFAIRES DE PERSONNEL

- 13. Modification du tableau des emplois
- 14. Modification - Recrutement d'un intervenant contractuel

AFFAIRES GENERALES

- 15. Contribution aux charges de l'occupation d'un logement social

- 16. Contrat Educatif Local - Avenant au contrat de travail de l'animateur "Tennis"

QUESTIONS DIVERSES

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Réjane ESTIER

CD/PG

1. BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 5

Après examen des crédits budgétaires 2006 et afin de les réajuster selon la réalisation ou la non-réalisation de certains projets,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les virements de crédits suivants :

En dépenses d'investissement :

23-822-2315 op 562	"Installations, matériel et outillage" Rue de l'Eglise et pavage Saint-Denis	- 200.000
21-814-21534 op 514	"Réseaux d'électrification" Eclairage public	- 47.000
23-412-2315 op 524	"Installations, matériel et outillage" Rambarde athlétisme	- 20.000
21-0203-2138 op 503	"Autres constructions" Local CASE	- 100.000
23-822-2315 op 600	"Installations, matériel et outillage" Avenue Sadi-Carnot	- 50.000
23-822-2315 op 608	"Installations, matériel et outillage" Quartier des Fleurs	- 174.971,14

23-822-2315 op 605	"Installations, matériel et outillage" Rue de la Sablonnière	- 60.000
23-822-2315 op 604	"Installations, matériel et outillage" Rue des Erables	- 255.942,40
23-020-2318 op 506	"Autres immobilisations corporelles" Centre ville	- 150.000,00
		- 1.057.913,54

En recettes d'investissement :

024-822-2111 op 519	"Terrains" Vente Béthel	+ 332.991
024-822-2111 op 604	"Terrains" Rue des Erables	- 400.000
13-822-1346 op 608	"Participations voies et réseaux" Quartier des Fleurs	- 959.400
024-822-2111 op 608	"Terrains" Quartier des Fleurs	- 169.600
024-822-2111 op 609	"Terrains" Rue des Chênes	+ 47.500
024-822-2111 op 519	"Terrains" Vente Masson	+ 21.600
13-822-1328 op 606	"Subventions d'équipement" Réserve parlementaire Vidéo-surveillance	+ 21.400
13-816-1328 op 506	"Subvention d'équipement" Syndicat électricité	+ 27.815
13-4221-1322 op 570	"Subvention Région" MJC	+ 19.780,46
		- 1.057.913,54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité par 23 voix pour et 5 abstentions les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Réjane ESTIER

CD/PG

2. BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 6

Après modification de la M14 au 1er janvier 2006 et en référence à l'instruction du 5 avril 2006, les remboursements d'assurance concernant les sinistres d'immobilisations doivent être comptabilisés au compte 7788.

Par conséquent, l'autorisation spéciale n° 1 du 12 mai 2006 est à annuler partiellement.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de modifier les crédits suivants :

Recettes de fonctionnement :

79-01-791	" Transfert de charges de fonctionnement" Remboursement incendie Mairie, accident PN 38	- 28.100
77-01-7788	"Produits exceptionnels divers" Remboursement incendie Mairie, accident PN 38	+ 28.100
		0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Réjane ESTIER

CD/PG

3. AUTORISATION SPECIALE N° 4 PORTANT SUR DES AUGMENTATIONS DE CREDITS

Après examen des crédits budgétaires 2006, le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les augmentations de crédits suivants :

En dépenses de fonctionnement :

042-01-6811	" Dotations aux amortissements"	+ 41.720
011-822-6156	"Maintenance" Voirie	- 950
023-01-023	"Virement en section investissement"	- 25.770
		+ 15.000

En recettes de fonctionnement :

77-112-7718	"Autres produits exceptionnels" Police Municipale	+ 2.000
70-812-70611	"Redevances ordures ménagères"	+ 13.000
		+ 15.000

En recettes d'investissement :

040-01-28031	"Amortissement frais d'études"	+ 23.168
040-01-28032	"Amortissement frais de recherche"	+ 18.552
041-822-2111 op 519	"Terrains vente Béthel"	+ 9.010
021-01-021	"Virement de la section de fonctionnement"	- 25.770
		+ 24.960

En dépense d'investissement :

21-112-2188 op 501	"Autres immobilisations corporelles" Police Municipale	+ 2.000
21-823-2121 op 515	"Plantations"	+ 13.000
21-822-2158 op 519	"Autres installations, matériel et outillage" Groupe électrogène	+ 950
041-822-20442 op 519	"Subvention équipement personne droit privé" Vente Béthel	+ 9.010
		+ 24.960

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité par 24 voix pour et 4 abstentions les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Réjane ESTIER

CD/PG

4. CESSIONS A TITRE GRATUIT OU A UN EURO

Pour être en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M14, il est rappelé que les cessions à titre gratuit ou à l'euro symbolique s'analysent comme des subventions d'équipement

versées en nature.

Ces subventions sont amortissables sur une durée maximale de cinq ans lorsque le vendeur est une personne de droit privé ou de quinze ans lorsque le vendeur est un organisme public.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de voter

- pour les personnes de droit privé : amortissement des subventions sur cinq ans,
- pour les organismes publics : amortissement des subventions sur quinze ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Réjane ESTIER

CD/PG

5. BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 1
--

Après examen des crédits budgétaires 2006 et afin de payer la révision de prix sur les travaux de construction de la station d'épuration,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer les virements de crédits suivants :

En diminution :

2315	" Installations, matériel et outillage"	- 29.800
------	---	----------

En augmentation :

2313	" Constructions"	+ 29.800
------	------------------	----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Monsieur le Maire

LD/PK/PG

6. PARTICIPATION FINANCIERE DU TENNIS-CLUB A LA REALISATION DE TRAVAUX

Le Tennis-Club a demandé à la ville de Crépy-en-Valois de réaliser des travaux pour sécuriser les installations et s'est engagé à payer une quote-part de 50 % sur ces travaux.

Considérant que ces travaux ont été réalisés par la société SERRURERIE MODERNE

CREILLOISE,

Vu la facture n° 69158 du 4 juillet 2006 mandatée le 21 juillet 2006 d'un montant H.T. de 13.387,04 €,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à établir un titre de recette à l'encontre du Tennis Club d'un montant de 6 693,52 € représentant 50 % du montant H.T. de la facture n° 69158 de la société SERRURERIE MODERNE CREILLOISE,
- à imputer cette somme sur l'opération 583.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Réjane ESTIER

RE/PG

<p align="center">7. VENTE PAR LA VILLE DE CREPY-EN-VALOIS A MONSIEUR ET MADAME JEAN-PIERRE CHATELAIN</p>
--

Monsieur et Madame Jean-Pierre CHATELAIN, propriétaires de la maison d'habitation située au 41 rue des Brayes à Crépy-en-Valois, ont demandé à la Ville de Crépy-en-Valois de leur céder une parcelle de terrain attenante d'une contenance de 273 m² cadastrée section BH n° 142.

Vu l'avis des Domaines n° 2006 – 176 V 1111 du 8 août 2006,

Considérant que les Services Fiscaux (Brigade Domaniale) ont estimé la valeur du terrain situé en zone UC au P.O.S. à 14.000 euros,

Considérant que cette parcelle, de forme triangulaire, ne présente aucune utilité pour la Ville de Crépy-en-Valois,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal

- de décider la vente de la parcelle cadastrée section BH n° 142 pour 273 m² au prix de 14.000 € (plan ci-joint) payable comptant,
- de charger l'Office Notarial de Maîtres GRAUX, MALDERET et COLAS, notaires à Crépy-en-Valois, de la rédaction de cet acte, les frais afférents à cette cession devant être supportés par les acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjoint aux Finances et à l'Urbanisme à signer l'acte et tous documents nécessaires à la concrétisation de cette affaire,
- de dire que le montant de la recette sera inscrit au compte 211 du budget 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Dominique FAIVRE

LD/PK/PG

8. AVENANT N° 1 AU MARCHE DE FOURNITURES POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS
--

La ville de Crépy-en-Valois a passé un marché le 23 septembre 2005 pour les fournitures pour l'entretien des bâtiments avec la Société RESEAU PRO PBM, Z.I. rue Saint-Germain 60800 Crépy-en-Valois pour une durée de deux ans.

Considérant que sur le bordereau de prix unitaire il est indiqué qu'à chaque anniversaire du contrat les fournitures n'y figurant pas y seront intégrées par avenant aux mêmes conditions du marché initial.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 dont copie ci-jointe.
- de préciser que la dépense est inscrite au budget, compte 011-0203-60628.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Monsieur le Maire

LD/PK/PG

9. AVENANT N° 2 AU MARCHE DE LOCATION DE VEHICULES

La ville de Crépy-en-Valois avait décidé de louer les véhicules pour son parc automobile et a signé un marché le 17 février 2005, visé en Sous-Préfecture le 18 février 2005, avec la société DIAC LOCATION pour une durée de cinq ans.

Considérant que pour la Police Municipale nous avons été obligé de remplacer un véhicule accidenté,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 dont copie ci-jointe.
- de préciser que la dépense est inscrite au budget, compte 011-0205-6135.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Dominique FAIVRE

LD/PK/PG

10. RESILIATION DE L'AVENANT N° 1 POUR LA FOURNITURE DE MATERIELS DE PEINTURE ET PETIT OUTILLAGE

La ville de Crépy-en-Valois a passé un avenant avec la société PRODECO pour la fourniture de

vitrierie.

Considérant que le marché initial ne concernait que le matériel de peinture et de petit outillage.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de résilier cet avenant avec la société PRODECO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Dominique FAIVRE

LD/CB/PG

11. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ EUROVIA

Un marché de travaux a été passé avec la Société EUROVIA pour la création de voies nouvelles pour la zone commerciale le 25 septembre 2006, visé en Sous-Préfecture le 29 septembre 2006.

Vu la délibération n° 15 du 22 septembre 2006,

Considérant que la voie transversale qui donne sur la rue Henri Laroche (RD 25) ne peut être réalisée de suite car nous sommes dans l'attente d'un accord du Conseil Général,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à scinder le marché initial en deux phases :

1) tranche ferme pour la voie principale de desserte pour un montant HT de 455.461,65 € soit 544.732,03 € TTC

2) tranche conditionnelle qui ne sera réalisée qu'après accord écrit et favorable du Conseil Général d'un tourne à gauche sur le RD 25 pour un montant HT de 163.128,05 €, soit 195.101,15 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Jean-Luc SALMON

GS/PG

12. PATINOIRE DE NOËL DU 8 DÉCEMBRE 2006 AU 7 JANVIER 2007

Vu la volonté de la municipalité d'organiser des animations pour ses habitants dans divers quartiers,

Le rapporteur propose

- d'organiser la Patinoire de Noël, Place de la République, du 8 décembre 2006 au 7 janvier 2007.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette action.

- le contrat de location de la patinoire (ci-joint) passé avec la société COLORS PRODUCTION,
- le contrat de location du chapiteau et plancher (ci-joint) passé avec la société EUROPATENTEN,
- le contrat passé avec la société S.L.B (ci-joint) qui assurera le gardiennage et la sécurité de la patinoire la nuit,
- la convention passée avec la société NORISKO qui effectuera la vérification de l'installation électrique dédiée à la patinoire.

- d'autoriser l'encaissement des entrées et de la location de patins par les régisseurs nommés par arrêté Municipal.

Ces recettes seront imputées au compte 70-4142-70631.

- d'autoriser l'émission de titres de recettes à l'encontre des entreprises démarchées par la Ville pour encaisser leur participation financière par des panneaux publicitaires et ou par la location de la patinoire et lors de soirées promotionnelles. Ces recettes seront imputées au compte 74-4142-7478.

- d'approuver les tarifs suivants applicables au 8 décembre 2006 jusqu'au 7 janvier 2007 tels qu'ils sont détaillés sur le tableau ci-dessous.

LIBELLES	TARIFS
Entrée enfant de moins de 15 ans	2 €
Entrée adulte	4 €
Entrée scolaires (lycées, collèges, institut et écoles privées, Crépy & hors Crépy)	2 €
Location patins	1 €
Location soirée association loi 1901	250 €
Location soirée Comité d'entreprise	500 €
Panneaux publicitaires (face chalet)	160 €
Panneaux publicitaires (face entrée glace)	260 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du

rapporteur.

Rapporteur : Réjane ESTIER

GB/PG

13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu les tableaux d'avancement de grade présentés à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Oise en date du 18 septembre 2006 pour la catégorie C,
Considérant qu'il est possible de promouvoir un agent reçu et inscrit sur la liste d'aptitude au concours réservé d'éducateur territorial des activités physiques et sportives,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

La création de :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à effet du 1^{er} décembre 2006
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à effet du 1^{er} janvier 2006
- 3 postes d'agent technique principal à effet du 1^{er} janvier 2006

La suppression de :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives contractuel à effet du 1^{er} décembre 2006
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à effet du 1^{er} juin 2006
- 2 postes d'agent de maîtrise à effet du 1^{er} janvier 2006
- 1 poste d'agent technique principal à effet du 1^{er} juillet 2006
- 2 postes d'agent technique qualifié à effet du 1^{er} janvier 2006
- 1 poste d'agent technique à effet du 1^{er} janvier 2006

La dépense correspondante est inscrite au budget communal, chapitre 012, article 64111.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Réjane ESTIER

GB/PG

14. MODIFICATION RECRUTEMENT D'UN INTERVENANT CONTRACTUEL

Par délibération en date du 22 septembre 2006, Monsieur le Maire a été autorisé à recruter un intervenant pour dispenser des cours d'éducation physique et sportive dans les écoles élémentaires de la Ville pour une durée hebdomadaire de douze heures pendant 33 semaines scolaires.

Or, il s'avère que les douze heures hebdomadaires ne sont pas suffisantes pour arriver à des conditions optimales.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- de maintenir les dispositions d'ensemble de la délibération du 22 septembre 2006 – RECRUTEMENT D'UN INTERVENANT CONTRACTUEL,
- de modifier le quota horaire hebdomadaire de douze heures à seize heures à compter du 1^{er} décembre 2006,

de dire que la dépense sera imputée au chapitre 012 – article 64131 du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Bruno FORTIER

AGF/PG

15. CONTRIBUTION AUX CHARGES DE L'OCCUPATION D'UN LOGEMENT SOCIAL
--

Considérant l'impossibilité pour une famille nécessiteuse d'obtenir un logement à loyer modéré (composée d'un adulte, de deux enfants mineurs et d'un enfant majeur),

Vu la nécessité d'héberger cette famille avec ses trois enfants, dont deux enfants scolarisés au groupe Vassal-Prévert,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal

- d'autoriser de prolonger l'occupation d'un logement social, 10 cours Foch, à partir du 1^{er} décembre 2006 pour une durée de six mois,
- de demander une contribution mensuelle aux charges de 80,00 euros (quatre vingts euros),
- de dire que le produit sera imputé sur l'article 75 020 758 du budget de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Rapporteur : Sophie CLAUS

MJ/PG

16. CONTRAT EDUCATIF LOCAL AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ANIMATEUR "TENNIS"

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2006 approuvant le troisième Contrat Educatif Local portant sur les années 2006 à 2009 établi avec les différents partenaires (Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, la C.A.F.O. et les partenaires locaux au service de la jeunesse crépinoise),

Considérant que la ville rémunère depuis le 1er octobre 2004 dans le cadre du C.E.L. un intervenant pour la mise en oeuvre d'une activité sportive "Tennis", programmée dans le projet global,

Considérant que la ville souhaite proposer cette activité aux jeunes Crépinois scolarisés à l'école

élémentaire Charles Péguy en plus de celle déjà proposée aux enfants scolarisés dans les écoles André Malraux, Gaston Ramon et Jean Cocteau,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2006, chapitre 012, fonction 4222, article 64131,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de travail de M. Alain NOWAK, animateur de l'atelier "Tennis", à compter du 1er novembre 2006.

Il est précisé que l'information essentielle de l'avenant n° 2 réside dans la modification de la rémunération de l'intervenant pour une heure de plus par semaine sur trente semaines annuelles d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

AGF 17/10/2006

<p style="text-align: center;">LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE L'ARTICLE L 211-22 DU C.G.C.T. ET DEVENUES EXECUTOIRES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL</p>
--

45. 2006. CONVENTION « GAZ COMPLICITE » ENERGIES COMMUNES.

Considérant que la ville de Crépy-en-Valois souhaite un suivi contractuel de présentation et de règlement des factures et de mise à disposition des données et des analyses de consommation, une convention est passée avec GAZ DE FRANCE dont le siège est situé 23 rue Philibert Delorme 75840 PARIS. La durée de la convention établie est d'une année, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, ou à la résiliation des contrats. Le prix du service est déjà compris dans le prix de la fourniture du gaz.

46. 2006. CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION MODERATO ET LA VILLE DE CREPY-EN-VALOIS.

Considérant que la bibliothèque désire offrir une nouvelle prestation dans le cadre de ses activités thématiques, en l'occurrence une série de séances d'ateliers d'écriture à destination d'un public jeunesse, une convention est signée avec l'association MODERATO, 8 route de Pierrefonds. Ladite convention est signée pour environ une dizaine de séances au cours de l'année scolaire 2006-2007. Le coût de la séance est de 50 euros.

47. 2006. FETES DU MILLENAIRE DE L'ABBAYE SAINT ARNOUL. CONTRAT AVEC LE «MUSEE DU CHEVAL DE TRAIT ».

Considérant que la ville de Crépy-en-Valois a souhaité organiser un défilé d'attelage pour le fête du millénaire de Saint Arnoul, la ville a passé un contrat avec « le Musée du Cheval de Trait », à SACY LE GRAND (60700) 26 rue de la Bruyère. Le montant de la dépense est de 1 600 euros pour la prestation du 04 juin 2006.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h 00.

Affiché le 22 décembre 2006.

LE MAIRE,
Pierre PRADDAUDE